

L'arbitrage obligatoire est un moyen de combattre les revendications légitimes de la classe ouvrière

PRÈS plusieurs semaines de vacances, Mayer-Rothschild était en pleine forme lors de la rentrée parlementaire pour « défendre les travailleurs ». Devant les députés de province et de Paris, confortablement installés dans leur fromage et devant le public élégant des tribunes du Palais-Bourbon, le successeur de Pinay est revenu demander qu'une organisation légale de l'arbitrage soit mise sur pied pour régler les différends ouvriers-patrons.

Une fois de plus il est donc question d'arbitrage obligatoire. Qu'est-ce à dire ?

Cela signifie simplement que lorsque des conventions collectives et des accords de salaires ne pourront être conclus entre exploitants et exploités au sein de la commission supérieure des conventions collectives ou à l'occasion de rencontres entre syndicats ouvriers et patronaux, on fera appel à des spécialistes qui décideront en dernier ressort.

Cela signifie que les travailleurs seront légalement tenus de reprendre le travail après décision de tiers dont on se demande jusqu'à quel point ils ne se rangeront pas carrément à l'avis patronal et dans quelle mesure ils ne seront pas influencés directement par le C.N.P.F. ou le ministère des Finances.

On sait que l'arbitrage obligatoire, en 1937, 1938 et 1939 a permis au patronat de reprendre une grande partie de ce qu'il avait cédé en 1936 à la classe ouvrière, en s'interposant purement et simplement entre salariés et employeurs et cela même quand les décisions de l'arbitre étaient rejetées unanimement, quoique pour des raisons opposées, par les travailleurs et les patrons.

L'arbitrage obligatoire est l'écran de protection qui, placé entre exploitants et exploités protège la bourgeoisie et l'Etat en dissimulant les antagonismes de classes. C'est une des meilleures trouvailles du réformisme pour freiner l'élan revendicatif et démolir les travailleurs. A ce titre il doit être énergiquement combattu.

LIB.

La « défense » honteuse

(SUITE DE LA PAGE 1)

pétitionnaire), on ne lui a infligé que dix ans de travaux forcés ; une aubaine quoi. Et tous les recours de maintenir et extasier sur cette bonne « justice » française, si honnête, loyale et compréhensive. Les staliniens eux, sortent de leur léthargie en publiant un compte rendu du procès en 32 signes sur une colonne. Pour les défenseurs patœufs du peuple vietnamien faut ce qu'il faut, surtout quand tout danger de poursuites pour apologie du crime politique est passé !

Aussi, dans cette atmosphère d'euphorie, pourquoi faut-il que les libertaires une fois de plus, fassent entendre une note discordante ? Parce que ce genre de procès est extrêmement révélateur. En fait de justice équitable et charitable, on a vu des accusateurs honteux de la victime qu'ils détestaient et de la « cause » pour laquelle cette victime avait été exécutée. Oui, messieurs les juges et jurés, cette affaire était belle et bien politique, vous avez été obligés de la reconnaître, et la justice elle-même, par la voix du rigolo Frédéric Pettecher (l'homme du « achetez mieux, achetez moins cher » et du « bâtiment va ») sérieux pour une

fois, nous fit assister dans « Actualités de Paris » du lundi 11, à l'embaras très net des justiciers.

On se met à leur place : d'un côté, un jeune homme de 24 ans, Van Tu, sévieux et travailleur, dont l'attitude digne en impose au tribunal. Son histoire, en 1942, étudiait en Indochine, interrompu ses travaux et lutte contre le fascisme japonais, perd sa mère déportée par ceux-ci. En 1945, lutte dans les rangs du Viet-Minh, blessé, démolition, vient à Paris en 1949. Etudie et travaille, fait connaissance de Phong Pan et l'exécute le 14 avril 1950. De l'autre côté, Phong Tan, larbin du colonialisme français, fournisseur de l'intendance militaire, s'enrichit avec le sang de ses frères exploités. Non content de ses talents de vampire, crée « Front Populaire Cochinchinois » en réalité gang pro-colonialiste, rançonnant ou assassinant les partisans d'une résistance anti-française (« Vous, Français, avec nous sous l'occupation la Gestapo et la Milice. Pour nous, le Front Populaire Cochinchinois c'est la même chose ») dira Van Tu à l'audience). Enfin, le négociant dénonce à qui mieux mieux et ce qui devait lui arriver arrive : sa tête est mise à prix par le Viet Minh, condamné à 10 lourdes années de travaux forcés pour le principe.

Vois-tu ce qu'il en coûte de liquider un répugnant personnage, Van Tu ? Parlant de toi, un quelconque rebouteux de service a dit : « il est normal et n'a rien de l'anarchiste délinquant » (sic), ça ne nous empêche pas de te donner raison.

La semaine prochaine

LE LIBERTAIRE
paraîtra sur
4 PAGES

CAEN Les cheminots font respecter la démocratie ouvrière

JEU 30 avril à 14 h. 15, près de 700 cheminots sont rassemblés place de la Gare pour une grève d'une heure comme les y avaient conviés les bureaux locaux C.F.T.C., F.O., C.G.T., Cadres, C.F.T.C. et F.O. et le S.P.I.D. A 14 h. 45, le secrétaire de secteur C.F.T.C. donne connaissance d'un ordre du jour préparé à l'avance par les fédérations précitées, on n'entend parler de convention collective, abrogation, révision, harmonisation, etc., cet ordre du jour n'est même pas mis aux voix, à peine terminé, un militant syndicaliste unitaire prend la parole au nom de ceux qui ont participé à toutes les luttes syndicales et au nom des délégués dans les conférences régionales et nationales M.T. et agents de train, ce camarade dévoile les points d'un ordre du jour qu'on lira ci-dessous et qu'il met aux voix. Adopté à l'unanimité dans l'enthousiasme des cheminots de base il sera porté au chef d'établissement ; puis le secrétaire du secteur C.G.T. prend à son tour la parole et dans une déclaration, honnête et loyale se déclare solidaire de l'ordre du jour présenté par ce camarade et qui a d'ailleurs été signé par l'ensemble

des ouvriers de dépôt et des roulants présents, il faut, dit-il encore, dévoiler notre programme des conférences nationales, quelques cadres présents ayant manifesté leur mécontentement des explications carent lieu au milieu des ouvriers assemblés.

Voici le texte de l'ordre du jour adopté :

« Les cheminots de Caen, service traction, exigent des fédérations syndicales, l'application du programme et rien que du programme revendicatif établi dans les conférences nationales du matériel et de la traction et n'acceptent de se battre que pour ce programme général. Salaire de base 30.000 fr. ; acception immédiate 5.000 fr. ; retour aux 40 heures sans diminution de salaire ; suppression des abattements de zone ; révalorisation des primes de traction sur la base de 1938 ; révalorisation de l'emploi dans les filières M.T. sédentaires ; péréquation intégrale des retraites. »

J. D. (correspondant)

LA RUINE LES GUETTE !

RAFFINERIE DE SUCRE
DE SAINT-LOUIS (Marseille)

Les bénéfices progressent d'année en année :

1948	59.100.000 francs
1949	115.400.000 »
1950	178.600.000 »
1951	207.200.000 »
1952	221.000.000 »

(Documentation du « Libertaire »)

REDACTION-ADMINISTRATION
LUSTRE René - 145, Quai de Valmy
PARIS (10^e) C.O.P. 8032-34

FRANCE-COLONIES
1 AN : 1.000 Fr. - 6 MOIS : 600 Frs
AUTRES FAYS
1 AN : 1.250 Fr. - 6 MOIS : 625 Frs
Pour changement d'adresse joindre
30 francs et la dernière bande

Le Gérant : René LUSTRE

Impr. Centrale du Croissant, 10, rue du Croissant, Paris-2^e
F. RACHON, imprimeur

Extension des conflits sociaux

La seconde grève de la R.A.T.P. fut un succès

Le personnel des Métro-Bus s'est de nouveau mis en grève mardi dernier, dans une proportion sensiblement égale à la semaine dernière.

Comme tous les mouvements qui l'ont précédée, cette action a pour but d'appuyer les revendications du personnel, notamment celles portant sur le retour des salaires comparables à ceux des ouvriers qualifiés de la Préfecture de la Seine. Le personnel de la R.A.T.P. entend aussi manifester sa volonté de sauvegarder son statut menacé sur bien des points par les dispositions des projets financiers du gouvernement.

Le personnel des Métro-Bus s'est de nouveau mis en grève mardi dernier, dans une proportion sensiblement égale à la semaine dernière.

Comme tous les mouvements qui l'ont précédée, cette action a pour but d'appuyer les revendications du personnel, notamment celles portant sur le retour des salaires comparables à ceux des ouvriers qualifiés de la Préfecture de la Seine. Le personnel de la R.A.T.P. entend aussi manifester sa volonté de sauvegarder son statut menacé sur bien des points par les dispositions des projets financiers du gouvernement.

Quelques jaunes des Centrales F.O. et Syndicat Autonomes-Traction ont travaillé sous la protection des flics et des C.R.S. armés de mousquetaires.

Ouvriers du Gaz et de l'Électricité font face aux menaces de réquisition

Les travailleurs du Gaz de France et de l'Électricité de France ont fait mercredi matin.

Cette action est menée dans le prolongement des nombreuses grèves de harcèlement qui ont eu lieu au cours des dernières semaines pour l'aboutissement.

gement des revendications du personnel, notamment : récupération des points, convocation de la Commission supérieure des Conventions collectives, relèvement du salaire de base avec maximum d'augmentation garantie généralement fixée à 6.000 francs.

A ces revendications s'ajoute aujourd'hui « le retrait des projets Mayer en ce qu'ils visent le statut national ».

Après la grève de la Marine Marchande Une preuve convaincante

L'arbitrage obligatoire est néfaste

M. René Mayer a remis hier soir aux délégués C.G.T. et C.F.T.C. des

Jugez...

« L'appel aux Travailleurs » du dernier C.C.N. de la C.G.T.-F.O. se prononce pour :

• Une politique de hauts salaires ;

• Le maintien des conquêtes sociales ;

• La réalisation du plein emploi.

Mais le Syndicat F.O. de la R.A.T.P. précise qu'il ne veut en aucun cas participer à un mouvement de 24 heures fait en semaine, n'ayant comme résultat que de priver les travailleurs parisiens de leur transport.

Une manière comme une autre de mitiger la trahison et la démagogie.

et comparez...

M. Gaston Tessier et M. Boulaud ont déclaré à M. René Mayer :

« C'est la hausse du coût de la vie qui provoque le mécontentement actuel des travailleurs. »

Dans tous les mouvements revendicatifs, grèves, la C.F.T.C. participe à l'action commune des travailleurs.

officiers et marins de commerce le texte de la sentence arbitrale qu'il a rendu dans le conflit de la marine marchande.

Le président du Conseil précise d'abord que « le gouvernement ne peut envisager l'application, dans la marine marchande du régime de travail sur la base de 40 heures par semaine, qui serait différent de celui qui est prévu par la convention 93, signée à Seattle le 6 juin 1946, pratiquée en fait par les marins marchands étrangers avec lesquels la notre se trouve en concurrence ».

La revendication syndicale tend à l'octroi de trois journées supplémentaires de repos par mois. M. Mayer, ne pouvant la rejeter entièrement du fait de la puissance et de l'unanimité de la grève des équipages, propose alors une demi-journée supplémentaire par mois d'embarquement pour le cabotage et les marins, et une journée pour les officiers au long cours.

On ignore encore quelles seront les réactions syndicale, notamment au Havre, où les officiers ont décidé de ne pas s'embarquer si le texte de la sentence ne leur paraît pas acceptable.

A la S.N.C.F. : les Cadres et F.O. contre l'action ouvrière

Le syndicat des Cadres cheminots affilié à la C.G.C., a décidé, au cours de la réunion extraordinaire tenue lundi soir, de ne pas participer à un mouvement de grève qui se situe immédiatement avant ou après les fêtes de la Pentecôte, afin de ne pas gêner les déplacements importants qui se produisent chaque année à l'occasion de ces fêtes.

Toutefois, les pourparlers continuent entre les syndicats et la direction de la S.N.C.F. pour arriver à un aménagement des salaires. L'unité d'action est donc mise en échec par les cadres et F.O. qui refusent tout contact direct avec la C.G.T. et la C.F.T.C. et qui assurent la liaison.

Malgré ces dissensions, le principe d'une grève de 24 heures demeure maintenu par la C.G.T. et la C.F.T.C., mais est reporté au mercredi 27 mai, vu le manque d'unité.

Le code du travail d'Outre-Mer tripoté par M. Pfimlin

Pfimlin, ministre de la France d'outre-mer, a télégraphié à tous les hauts-commissaires et gouverneurs une circulaire concernant l'application du code du travail dans les territoires d'outre-mer.

La circulaire en question a pour but de rendre inopérant le code.

Qu'en est-il :

« Code du travail définitivement voté par Assemblée nationale 23 novembre. Publication « J.O. » interviendra prochaines jours.

« Département entreprend élaboration textes réglementaires et instructions définissant modalités d'application.

« Aucune application code ne doit être envisagée avant publication ou notification de ces textes et instructions.

« Attire particulièrement attention sur points suivants :

« Application code ne doit pas entraîner majoration taux salaires horaires.

« Hausses salaires correspondront seulement à haures supplémentaires selon barèmes que vous aurez à fixer

dans conditions à définir par textes d'application.

« Article 237 code prévoit pour gouverneurs faculté instituer régime de prestations familiales. Ne faudra user cette faculté qu'avec circonspection, compte tenu notamment circonstances économiques et selon modalités que proposeront textes applications et instructions.

« Vous signalez dès à présent que notation prestations peut couvrir non seulement allocations en espèces, mais toute autre forme aide à famille et enfants, répondant à besoins de nature familiale africaine.

« Veuillez faire comprendre à représentants travailleurs nécessité décalage au point application séries et bien adaptée.

« Mettez-les en garde contre illusion qu'application Code du Travail peut modifier rapidement et profondément leurs conditions de vie.

« Autrement dit, avec ou sans code, les travailleurs africains seront, comme toujours, surexploités.

« Ce qui est curieux, c'est qu'il y ait eu des nais, notamment à F.O. et à C.F.T.C., pour avoir quelques illustrations à ce sujet.

Ils n'ont pas confiance en votre Paix, mais ils ne veulent pas mourir pour Coca-Cola. Et la seule paix possible ils la feront un jour, comme des grands.

« Sir W. Churchill — être aussi battu à cet âge ! — a aussi critiqué la politique française en Indochine.

« Le Gouvernement français a aussi protesté.

« Pourquoi se sent-il visé ? La politique française en Indochine, ce sont bien les banques et les grosses sociétés qui la font ? Alors...

« Parce que nous aussi nous en avons de ces marchands de canons ou de caoutchouc qui souhaitent que leur guerre dure.

« Seulement nous ne voulons pas mourir pour coca-cola, ni pour les bâtimens franco-indochinois.

« Que Sir W. Churchill et ses « grands » s'adressent aux actionnaires.

« Comme aurait dit Jeanson il y a une quinzaine d'années.

R. CAVAN.

Manifeste du Communisme Libertaire

Il y a longtemps qu'une telle brochure était attendue. Les militants souhaitaient avoir un jour en main une « somme », renfermant en quelques pages l'essentiel de nos conceptions, un résumé à la fois clair et complet de la doctrine du communisme authentique, une plaquette d'un format commode pouvant être mise entre les mains de milliers de sympathisants et permettant au propagandiste de retrouver rapidement les positions-clés à opposer à l'adversaire.

Cette brochure, diffusée largement dans tous les groupes et dans tous les milieux où nous pouvons avoir quelque influence, sera un des instruments du développement de notre Fédération Anarchiste et